

# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes. . . . . 3 fr. 60  
Reclames . . . . . 0 fr. 50  
Faits divers . . . . . 1 fr. 00

## Didelot l'impartial

Nous aurions voulu éviter de parler de la pénible affaire qui a eu lieu dernièrement entre M Louis Lefèvre Maire de St-Pierre et M Georges Lefèvre lieutenant commandant la Compagnie des sapeurs-pompiers, mais le peu de satisfaction accordée au Maire par l'arbitré paru au Journal Officiel nous force à exposer les faits qui se sont passés d'une façon impartiale et à signaler au public la conduite jésuite et tortueuse de M l'Administrateur Didelot.

Peu de temps après son élection aux fonctions de Maire, M Louis Lefèvre se rendit inopinément au magasin des pompes et y constata le plusgrand désordre.

Il en parla à la Mairie et deux ou trois jours après, ayant convoqué la Commission Municipale des travaux ainsi que M. Georges Lefèvre, ces Messieurs se rendirent inspecter le local des pompes. A ce moment tout était bien en ordre et le Maire en fut satisfait. Il fit cependant quelques remarques au sujet de l'exercice des pompes qui ne se fait presque jamais, ajoutant que les pompiers eux mêmes s'en plaignaient etc etc. En somme des observations très justes.

M Georges Lefèvre fut agressif dans ses réponses disant qu'il ferait faire des exercices q a t bon lui semblerait.

La dessus on se sépara.

Environ une heure après le Maire, sortant de la maison Commune avec M. M. Richard et Laborde fut abordé par M Georges Lefèvre qui passait et gravement insulté par lui.

Voici les amérités servies à ce magistrat  
*Je te sarais bête mais pas à ce point*  
*Tu aurais dû donner des souets aux*

*membres de la commission pour me souetter, je t'en . . . je te . . . etc etc*  
ceci des expressions que notre plume se refuse à écrire

Le Maire gardant tout son sang-froid dit à M Lefèvre: Tu auras de mes nouvelles avant peu.

Voici les faits dans toute leur exactitude.  
Passons aux sanctions.

Le jour même, le Maire, écrivant à M Didelot exposa ce qui précède et demanda la révocation du lieutenant des pompiers.

Qui fut embêté? Didelot! Pensez vous! révoquer son agent électoral! son cyclope préféré! aie! aie! aie! quelle tuile!

La réponse tardant à venir M Louis Lefèvre qui était sur le point de partir pour France, écrivit de nouveau demandant une confirmation de sa lettre ce qui signifie, en termes administratifs, une sanction favorable.

L'Administrateur, croyant faire de l'esprit répondit aussitôt que: *Suivant le désir du Maire il lui accusait* réception de sa lettre:

Le Maire, vexé à juste titre de ce sans-gêne se rendit au Gouvernement. L'explication fut orageuse, mais M Didelot finit par promettre de faire une enquête et de donner une solution au plus tôt.

La veille de son départ pour France le Maire reçut une dernière lettre l'informant, qu'il résultait de l'enquête que M Georges Lefèvre s'était en effet rendu coupable des faits à lui reprochés, mais qu'avant de prononcer une peine, il lui était nécessaire en vertu de je ne sais quel article du règlement sur l'organisation de la Compagnie des sapeurs-pompiers, d'avoir du Conseil d'Administration de cette compagnie.

C'était grotesque en même temps que malencontreux.

On ne voit pas bien des sapeurs-pompiers donnant leur avis sur l'opportunité d'une peine à infliger à un de leurs officiers dans un conflit avec le Maire de St-Pierre.

La réponse du Maire fut raide. Il faut croire que Didelot eut peur car peu de temps après M. Laborde 2me adjoint faisant fonction de Maire reçut l'arrêté dont nous avons parlé, lequel inflige trois mois de suspension à M Georges Lefèvre.

Nous avons lu cet arrêté, c'est un pur chef-d'œuvre. Il occupe près de trois pages du Journal Officiel de la Colonie. On y reconnaît (il le faut bien) que M Georges Lefèvre a gravement insulté le Maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, mais on y dit aussi que ces insultes ont été pour ainsi dire provoquées par les observations inopportunes faites par le Maire.

On ajoute que M G Lefèvre rend depuis 10 ans de bons services à la Compagnie et que dernièrement le Maire actuel l'a proposé pour une médaille d'or à l'occasion du dévouement dont il a fait preuve lors de l'incendie de la maison Nicolas.

Mais alors que diable! Sa conduite est inexplicable vis à vis du Maire qui était en même temps son ami.

Les mauvaises langues disent que M. Georges Lefèvre n'a pas encore pu digérer son échec aux élections Municipales; de là sa colère contre ce pauvre Maire.

On dit aussi que Didelot dessèche depuis que les électeurs ont taillé à ses candidats la veste formidable du 16 Octobre, cela expliquerait sa mauvaise volonté à donner satisfaction au Maire.

En somme M Georges Lefèvre a écouté les conseils de la colère, c'est maladroit.

Nous ne croyons pas que le Maire se contente de la très minime satisfaction qui

lui est accordée par l'arrêté en question, dont les termes ressemblent plutôt à un témoignage officiel de satisfaction qu'à une sanction justement méritée.

## La dernière saleté de Didelot

Depuis que les créatures de notre inénarrable administrateur ont échoué lamentablement aux électeurs municipales, ce triste sire ne manque pas une occasion de frapper tous ceux qui peuvent lui tomber sous la main, pour peu qu'ils soient soupçonnés d'être de nos amis.

On vient de lire la manière malpropre, dont il a solutionné l'affaire, Georges Lefèvre, nous apprenons aujourd'hui un nouvel exploit.

Ecoutez plutôt la lecture de ce qui suit : « Décision nommant M. M. Gloance Emile et Delisle Louis membres de la Commission du Bureau de Bienfaisance de St-Pierre.

Vu l'arrêté... etc. etc.

Attendu, que le mandat de M. M. Ozon Louis et Lenormand Emmanuel est expiré depuis le 7 Novembre 1901

Décide :

M.M. Gloance et Delisle sont nommés membres de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance en remplacement de M. M. Ozon et Lenormand et c'est signé l'id-lo».

Voilà à quoi ce malfaisant individu passe son temps. M. Lenormand fait partie de la commission depuis 4 ans, M.Ozon en est membre depuis 15 ans.

Depuis que les gouverneurs ont à leur disposition des fonds pour soulager les infortunes, M. Ozon a toujours été désigné pour assurer avec ses collègues la répartition équitable de ces fonds.

Depuis 15 ans cet honnête homme n'a encouru aucun reproche dans l'exercice de ses fonctions, M. Ozon, retraité du Gouvernement, comme garde magasin principal a plus de 40 ans de bons et loyaux services.

Aujourd'hui un Didelot par un acte arbitraire cherche à faire planer des soupçons injurieux sur lui car enfin, on ne renvoie pas ainsi à but en blanc un homme sans avoir un motif, ou autrement on est fou.

Dans tous les cas on doit avoir au moins la pitie de faire venir cet homme, ces hommes et de leur dire ce qu'on leur reproche.

Didelot s'est bien gardé d'agir ainsi, il a eu peur que M. Ozon et M. Lenormand le

confondent comme il le mérite, il a préféré agir lâchement, hypocritement.

Soyez sans crainte M. l'Administrateur personne ne soupçonnera M.M. Ozon et Lenormand, leur réputation ne sera nullement ternie par votre décision et quand le public qui commence à vous connaître lira ce qui précède il dira simplement : C'est encore une malpropreté de notre Administrateur, passons !

En somme, nous avons assisté à une touchante cérémonie, de celles que notre population St Pierraise, profondément croyante, aime par dessus tout.

## COMPTES FANTASTIQUES.

ON vient seulement de publier le rapport de la Cou. des Comptes sur les comptes de l'année et de l'exercice 1903.

Le ministère des Colonies en raison du gabegie des précédents titulaires notamment du raseur anticolonial n'a pu fournir qu'une situation sommaire.

Ce que sera l'état détaillé on peut le juger par ceci.

La Réunion a supporté pendant de longs mois le traitement de 3 gouverneurs. Faut-il qu'ils soient riches par là-bas quel luxe mes enfants.

La Guadeloupe ne s'est offert que deux Gouverneurs à la fois. Faut croire que les bananes sont chères!

Mais St-Pierre Miquelon, que tout le monde sait dans la dans la dèche, a dû payer pendant deux années le traitement d'un ancien Gouverneur!

Malheureusement ces rapports sont dépourvus de toute autre sanction que l'indignation des contribuables qu'on est creuse. Ils y constatent comme on gaspille leur argent.

N'empêche que de tels abus du système de l'assiette au beurre devraient montrer à ces contribuables que s'ils se laissent tondre sans crier on ne sait pas où les tondeurs s'arrêteront.

Heureusement que l'Administration supérieure actuelle et notre Délégué nous évitent la continuation de telles fantaisies!

## A DIDELOT

### Le Roi des Pompiers

Rien n'est plus dangereux qu'un maladroit ami n'est ce pas Monsieur Georges Lefèvre?

Il était dans son rôle en soutenant qu'il n'avait d'ordres à recevoir de personne, en prétendant ne jamais faire faire d'exercices à ses hommes.

Mais l'aliboron qui dans une ignorance improvisation écrite, déclare que les observations du maire étaient inopportunes et qui croit pouvoir enseigner qu'un maire n'a rien à critiquer dans le mauvais fonctionnement de ses pompiers celui-là met les pieds dans le plat.

Car enfin, le décret du 10 novembre 1903

La fête du retour des marins a été célébrée le Dimanche treize Novembre dernier avec beaucoup d'éclat.

Le soleil, qui boudait depuis longtemps s'était enfin décidé à se montrer.

L'Eglise paroissiale était trop petite pour recevoir la foule nombreuse accourue aux sons des cloches qui carillonnaient gaiement.

Les autorités, en assistant à la cérémonie, avaient tenu à donner à nos braves marins une marque toute particulière de sympathie.

La décoration du sanctuaire avait été très soignée, de nombreux drapeaux tricolores et des bandes d'étamine aux couleurs nationales faisaient un très bel effet parmi les ors des lustres et les feuillages disposés avec goût.

On a beaucoup admiré le magnifique lustre qui vient d'être installé sous la coupole. Ce bel ornement doit nous rappeler que Monseigneur Légasse, quoique absent, pense toujours à ses braves St Pierrais.

La messe a été bien chantée par les choristes habituels sous l'habile direction de M Dupré, nouvellement arrivé dans la Colonie, et dont la magnifique voix dominait.

Après l'Evangile M l'abbé Frappart qui officiait, a prononcé une belle allocution S'adressant aux marins, il leur dit combien il était heureux de les voir revenus au port après une longue et périlleuse campagne de pêche. Ils les a engagés à remercier la Providence qui les a guidés au milieu des dangers de toutes sortes, si fréquents dans leur métier.

La fête du retour des marins est la glorification du travail a dit M. Frappart.

Puis il leur a donné de bons conseils engageant à se défier de l'oisiveté forcée résultant de l'interruption de la pêche.

qui régit en France les sapeurs-pompiers dit en toutes lettres que "les chefs de corps de cette arme" doivent *obtempérer aux réquisitions du maire*, du sous-préfet, du préfet et de l'autorité militaire, qu'il s'agisse soit d'organiser un service d'ordre ou un service d'honneur, soit de porter secours en cas d'incendie ou autre sinistre dans les limites ou hors des limites de la commune. (article 25).

Et d'autre part: "Si un officier *néglige ses devoirs* commet une faute contre la discipline ou tient une conduite qui *compromet son caractère* et porte atteinte à l'honneur du corps, le maire ou le chef du corps par l'*intermédiaire du maire* en réfère au préfet qui prononce ou provoque l'application des mesures prévues par l'art. 5, §3 (art 32)

Cet article 5 dit: "ils peuvent être suspendus par le préfet et révoqués par décret.

Il y a mieux, non seulement le service intérieur est réglé par un arrêté municipal pris sur la proposition du chef de corps et soumis à l'approbation du préfet mais si les commandants peuvent en se conformant aux dispositions du règlement prévu ci-dessus, prendre toutes les mesures et donner tous les ordres relatifs au service ordinaires, aux manœuvres et exercices ils doivent au préalable en aviser l'autorité municipale (art 22 et 23)."

\*\*

Quoique ce qui se fait de libérale et de juste en France ne se fasse pas dans les Colonies et surtout à St-Pierre (voyez législation locale sur l'âge d'admission des garçons aux écoles libres etc etc etc, l'arrêté du 4 Juillet 1901 qui régît actuellement le noble corps de nos braves sapeurs-pompiers commence par:

*Le Maire de la Ville de St-Pierre.*

*Vu l'arrêté du 19 Avril 1873 qui a placé la compagnie des sapeurs-pompiers sous les ordres directs de l'autorité municipale.*

*Vu Vu Vu Considérant....*

*Arrête*

*Art 1 La Compagnie des sapeurs-pompiers est licenciée.*

*Art 2 Il est immédiatement formé une nouvelle compagnie de sapeurs-pompiers dont l'effectif se compose comme suit:...*

*Art 4 Les sous-officiers caporaux et sapeurs-pompiers seront nommés par le Maire sur la proposition du commandant de la compagnie; les premiers (sous officiers et caporaux) sous réserve de l'approbation du Gouverneur; Les officiers seront nommés par le Gouverneur*

### *sur la présentation du maire.*

Toutes les admissions seront prononcées sous la condition, pour les citoyens qui en sont l'objet, de se soumettre au *règlement intérieur* établi par un conseil d'administration de la compagnie lequel règlement n'aura son effet qu'après approbation du Maire.

Les suspensions de fonctions, les révocations et les renvois seront prononcés par les autorités auxquelles appartient le droit de nomination et ce sur la demande du Conseil d'administration réuni en majorité.

Qu'il se tourne et se retourne comme il voudra sur son lit de justice, le sous-administrateur adjoint dont nous nous contentons par économie ne pourra jamais s'il ne plait pas au Maire, faire entrer son meilleur petit chou-chou dans la noble compagnie dont notre Maire a critiqué à bon droit le mauvais fonctionnement. Et si notre genou administratif pense river son clou au Maire au sujet des pompiers municipaux le Maire licenciera la compagnie et aura le dernier mot.

Ce n'est pas si facile que cela de régner sur les pompiers! En tout cas c'est une souveraineté qui ne t'est pas permise O Didelot le Censeur.

### **LES TRAVAUX DE LA DIGUE**

Nous avons tous vu les belles affiches, blanches collées un peu partout sur les murs de la ville vers la mi-Septembre:

On y annonçait l'ouverture, des travaux de réfection de la digue et on invitait les travailleurs à se faire inscrire.

Hélas c'était encore un de ces trompe-l'œil de ces miroirs aux Allouettes comme notre Administration incohérente ne cesse d'en montrer au bon populo.

Dans les premiers jours d'Octobre on a installé les voies ferrées mis tout en mouvement et .... avant la fin du même mois le travail était interrompu le matériel ramassé et les ouvriers congédies.

On peu sans hésitation traiter de gaspillage cette façon d'agir Nous sommes certains qu'il n'y a pas eu plus de 15 à 20 jours de travail effectif et forcément l'ouvrage qui a pu être fait dans ce court laps de temps ne peut être que de très peu d'importance.

Les brèches de la Digue sont toujours là héantes on a roulé quelques tonnes de pierres qui ont été jetées à droite et à gauche sans grand discernement et cela a couté parait-il environ 3000 fr.

L'Administration a mal agi dans cette affaire elle a d'abord trompé les gens en promettant du travail. On pouvait parfaitement continuer jusqu'en Décembre. Nous connaissons plusieurs jeunes gens venus de Miquelon exprès pour gagner quelque sous. Ces personnes ont pris pension à St-Pierre ont eu quelques journées de travail et brusquement les travaux ont cessé.

Pourquoi n'a-t-on pas continué? Pourquoi ne pas tenir lorsqu'on promet?

Les mauvaises langues disent qu'après le résultat des élections du 16 Octobre le seigneur Didelot est entré dans une violente colère et qu'il a juré en tapant sur son bureau au risque de se blesser avec ses bagues que du coup c'était fini! Les St-Pierrais étaient des ingrats et il ne ferait jamais plus rien pour eux.

Ainsi soit-il cher Seigneur! Souhaitons cependant que vous n'en tombiez pas malade car cela vous empêcherait de nous tourner au plus vite les talons ce que nous désirons de tout cœur.

### **APPARITION**

La route du Cap à l'Aigle est hantée! Tel est le bruit persistant qui court depuis quelques jours:

Notre devoir étant de renseigner nos lecteurs nous nous sommes empressés de trouver des tuyaux et voici ce qu'un témoin oculaire de ces apparitions nous a raconté.

« Je me promène assez souvent sur la Route du Cap et depuis quelques jours j'ai remarqué la présence de deux personnages mystérieux qui semblaient vouloir se dissimuler. Je les ai suivis et voici ce que j'ai pu constater.

« D'abord, il y a un homme et une femme. « L'homme d'une taille moyenne, corpulence ordinaire, figure au teint bilieux, nez très aquilin, barbe noire en pointe, porte une casquette enfoncée sur les oreilles mais certains indices me portent à croire qu'il est chauve.

« La femme, grande, forte, paraît assez jeune, dissimule absolument son visage mais doit avoir un physique agréable une démarche élégante.

« Les deux fantômes se rejoignent au bord de la route près de la cabane de la défunte madame Théault et s'y engouffrent en fermant soigneusement la porte. Que font ils dans cette cabane? Je n'en sais absolument rien, peut-être conspirent-ils contre la sûreté de l'état





«peut être son'-ce des médiums qui échoisissent ce lieu retiré pour invoquer des esprits, mais j'incline plutôt à penser que ce sont tout simplement des camoufleurs.

«J'oubiais de vous dire que ces apparitions ont lieu entre 6 et 7 heures du soir.

Ainsi parla notre interlocuteur, ses révélations nous renlent rievers, nous croyons que la police ferait bien de s'occuper de ces mystérieux personnages car enfin il y a peut être là le fil indicateur qui permettra de découvrir un complot quelconque.

Dans tous les cas nous soumettons la chose à l'agent Talguen, nous ne doutons pas qu'il veuille en avoir le cœur net il n'a pu l'an dernier, malgré tout son zèle, pincer le loup-garou il sera peut être plus heureux cette fois.

## SES CONVICTIONS

Ses convictions lui interdisent de mettre les pieds à l'Eglise . . . le jour de la fête du retour des marins . . . mais lui permettent de s'y rendre lorsqu'il est invité à une messe de mariage.

Fumiste!

Avouez donc Monsieur le père des marins que vous avez été bien . . . attrapé dans la circonstance. Vous pensiez que M. Didelet avait refusé d'assister à la fête et vous avez donné ce prétexte saugrenu pour ne pas vous y rendre.

Et puis crac! voilà que M Didelet a fini de bouder (et nous l'en félicitons) il est à l'Eglise et vous n'y êtes pas. Savez-vous que Vatel s'est passé l'épée au travers du corps pour moins que cela! Les Japonais se livrent aux douceurs du "Harikiri" pour des choses beaucoup moins graves. Nous n'avons pas de conseils à vous donner à ce sujet mais le moins que vous puissiez faire c'est de couper votre belle barbe au moins pour quelque temps; de la sorte on ne vous reconnaîtra pas et on ne sera pas tenté de vous demander si la Vigie dit la vérité.

## Passagers Arrivés

PARST-PIERRE-MIQUELON  
les 9 et 16 Novembre 1910

Monsieur: Gégou Jean.

Mesdames: Gégou Claudia Hutton Marguerite.

Mesdemoiselles: Gégou Lina, Marie Le-

Messieurs: Charles Girardin, Edouard Hardy, Landry Léon, Littaye Gabriel, Dibarat H.

Mesdames: Gaspard et 1 bébé. Fontaine

Mesdemoiselles: Hagen Agnès, Hagen Catherine.

## Passagers Partis

PARST-PIERRE-MIQUELON

les 12 et 20 Novembre

Messieurs: Hagen Henri, Giroi Alfred Bolloch Paul, Frecker Georges, Deschamps Raoul.

Madame: Deschamps Raoul et 1 bébé

Messieurs: Bonnel M., Girardin Anatole, Salomon René, Plantagenet Louis, Téletchea Henri, Evenou Gme, Carré Lucien fils, Dribble Edouard, Etchémendy E., Dornadic Arsène, Grandais Ate, Hem Bhoud, Légasse Christophe Légasse Jean Blanchet Joseph, Macé Auguste, Lamotte Auguste, Pittman Georges, Sautet Alexandre, Jourdan L père, Urtavaru.

Mesdames: Fontaine Françoise, Detchéverry Gracieuse, Légasse Louise, Eugène Léon, Dollo Marie, Sautet Léontine.

Mesdemoiselles: Doyarbite Anita, Bourgeois Eugénie.

## Lumière Electrique

Malgré toute la répugnance que nous éprouvons à récriminer constamment, nous sommes bien obligés de nous faire l'écho des doléances qui nous parviennent de tous côtés.

Nous avons nous-même constaté que la lumière électrique est allumée le soir beaucoup trop tard et éteinte le matin beaucoup trop vite.

C'est fort gênant et nous pensons bien que l'entrepreneur de ce service ne se fera pas tirer l'oreille pour donner à ses abonnés la satisfaction qu'ils réclament.

Etude de Me J. Enguehard et de Me D. Gauvain avocat agréé sisés à St-Pierre

tres noces de M J-M Jégou épouse de M. Charle Mazeau demeurant à Saint-Pierre.

2e Madame Léonie Jégou, épouse de M Georges Allanic, marin demeurant à St Pierre.

Ant M Daniel Gauvain pour avocat agréé constitué.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de 3 immeubles sis à St-Pierre dépendant des Communauté et Succession J-M Jégou.

## DÉSIGNATION

1er Lot Une propriété sise à St-Pierre rue de la Marine consistant en maison d'habitation avec terrain et dépendances, le tout borné au nord par la rue Sadi Carnot au Sud par Yves Letiec à l'est par la rue de la marine et à l'ouest par Beantempset Constantine.

Mise à prix: quinze cent francs ci . . . 1500fr00

2eme Lot Une propriété sise à l'anse à Brossard consistant en une cabane double saline échouerie et dépendances.

Mise à prix: huit cents fr ci . . . 800fr,90

3eme Lot Une propriété sise à l'anse à Brossard consistant en une cabane de pêche saline échouerie et dépendances

Mise à prix: cinq cents frs ci . . . 500fr00

Le tout plus amplement décrit et désigné dans un cahier des charges dressé par le notaire sousigné le 15 Novembre courant Saint-Pierre le 17 Novembre 1910

L'Avocat agéer  
D.Gauvain

## Régie Française.

Les meilleures cigarettes de la Régie sont les

**GORGIES** en tabac Maryland

**ELEGANTES** en tabac du Peran

à 60 centimes

Les plus économiques sont les

**ELEGANTES** en Scatralati ordinaire

à 30 centimes

En vente chez les Débitants.

LA VIGIE—Le Gérant : W. Lefèvre

L'an 1910 le mardi 13 Décembre à 2 heures du soir en l'étude du notaire de la Colonie sise à St-Pierre rue de Seze A la requête:

1er Madame Léonie Gadiou veuve en